

à propos... des **EXPOSITIONS** et **AUTRES EVENEMENTS**

Sachez tout d'abord qu'un immense travail de fond se poursuit à la Fondation pour répertorier, archiver, rééditer et cataloguer toutes les oeuvres des artistes. Si vous souhaitez organiser une exposition, éditer un livre ou créer un événement autour de l'un des artistes, n'hésitez pas à contacter la Fondation, seule habilitée à mettre à votre disposition les textes, images et livres dont vous pourriez avoir besoin pour votre projet, que ce soit en Suisse, en France ou ailleurs dans le monde. Précisons que la Fondation n'a aucune représentation ou mandataire à l'étranger. La Fondation Hainard est le point de contact officiel pour la France comme pour les autres pays.

Toutes les idées et propositions sont les bienvenues !

Mais, en préliminaire à toute manifestation : exposition, conférence, publication d'images, de livres ou d'articles -droits de l'artiste réservés-, les règles de base suivantes sont à observer :

en informer la Fondation / l'Atelier Robert Hainard qui

- prend **les contacts** avec les personnes proposées, soit, les responsables des musées et des galeries, les éditeurs, les rédacteurs, les traducteurs, etc.
- s'occupe de la **recherche de fonds** ou approuve le montage financier, les contacts avec les sponsors, etc.
- décide d'une collaboration et prend **les décisions de fonds et de forme** en ce qui concerne le thème, le choix des oeuvres, les textes, y compris les traductions, les images, et la manière de les présenter, le décor, etc.
- fournit le **dossier de presse** et contacte les annonceurs (journaux, magazines, médias -TV, radio-, etc.)

Il n'y a **pas d'intermédiaires** entre la Fondation / l'Atelier Robert Hainard et les responsables des événements, sauf ceux que la Fondation / l'Atelier Robert Hainard désignerait ou approuverait.

Soucieux de conserver sa liberté, Robert Hainard a toujours refusé d'octroyer une exclusivité quelconque à quiconque en Suisse, en France, ou ailleurs. La Fondation / l'Atelier Robert Hainard, qui a le devoir et le bonheur de diffuser son oeuvre, entend faire respecter sa volonté.

Pour le Conseil de la Fondation Hainard:
Pierre Hainard, Président, Marie Pflug-Hainard, Secrétaire
Bernex, janvier 2007